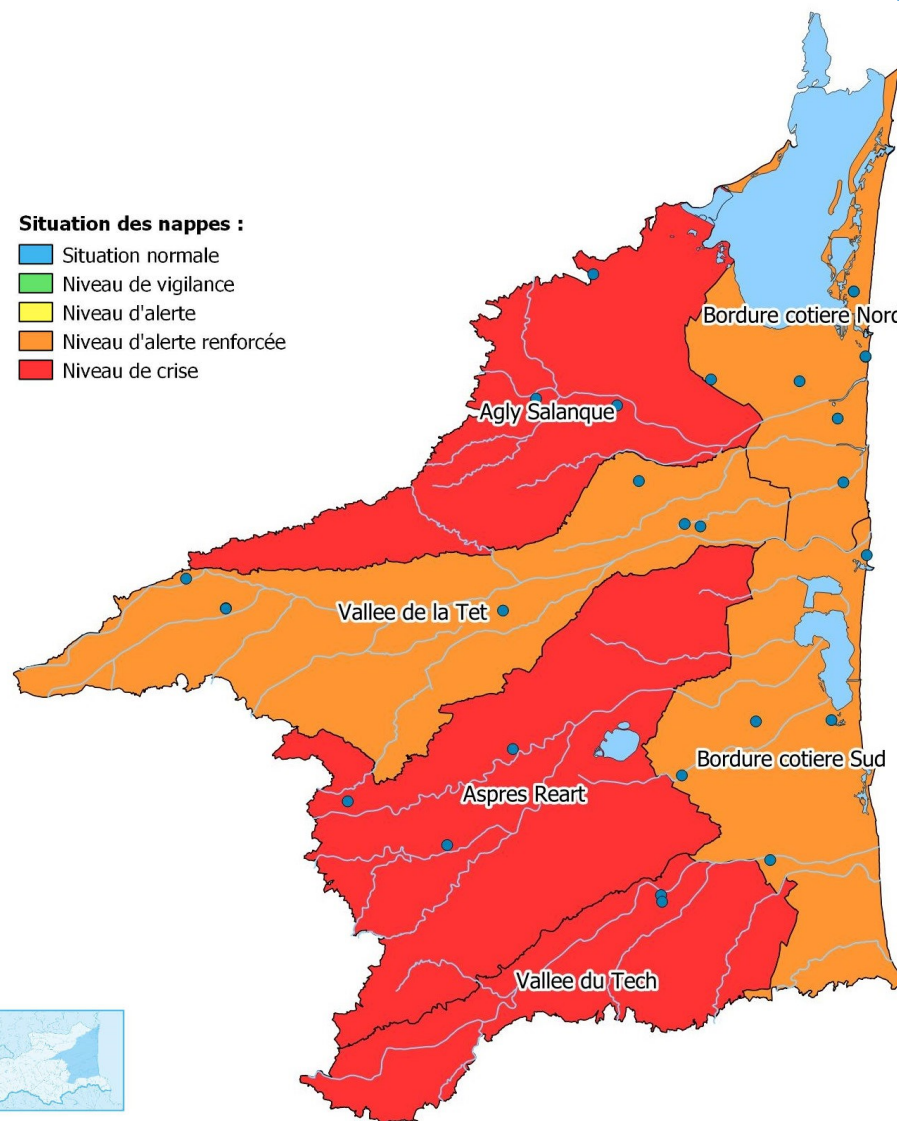


Situation des nappes :

- Situation normale
- Niveau de vigilance
- Niveau d'alerte
- Niveau d'alerte renforcée
- Niveau de crise

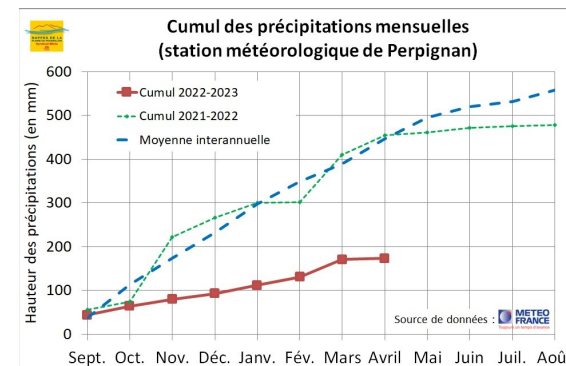


SYNTHÈSE PLUVIOMÉTRIQUE

Sur l'année hydrologique 2022-2023 (sept. 2022 -> août 2023), il est tombé seulement 173 mm de précipitations, alors que la normale est de 447,3 mm à Perpignan (station Météo France).

Ainsi, le déficit est actuellement de **274,3 mm, soit -61,2%**.

Ce déficit vient se cumuler au déficit observé durant la fin de l'année hydrologique précédente.



SITUATION DES NAPPES PLIO-QUATERNAIRES

SITUATION EXTRÊMEMENT DÉGRADÉE SUR L'ENSEMBLE DE LA RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE

La période de recharge habituelle des nappes (automne, fin d'hiver/début printemps) va bientôt s'achever. Elle a été marquée par un déficit pluviométrique historique. Ainsi, dans ce contexte, **le niveau des nappes du Roussillon est fortement impacté et la situation se trouve largement déficitaire sur l'ensemble de la plaine du Roussillon.**

La majorité des piézomètres ont franchi les niveaux de crise (15 ouvrages), avec des niveaux généralement constatés fin juillet en année sèche. Certains ouvrages ont même dépassé les plus bas niveaux historiques, alors que l'été, marqué par une augmentation des prélèvements et une baisse importante des niveaux, n'arrive que dans 2 mois.

Il s'agit d'un contexte exceptionnel et inédit, s'agissant de la première fois depuis l'instauration des niveaux de référence de gestion des nappes que la situation est autant dégradée sur de si nombreux points. Les unités de gestion (U.G.) Agly Salanque, Aspres-Réart et Vallée du Tech sont classées en crise, les autres U.G. en alerte renforcée.

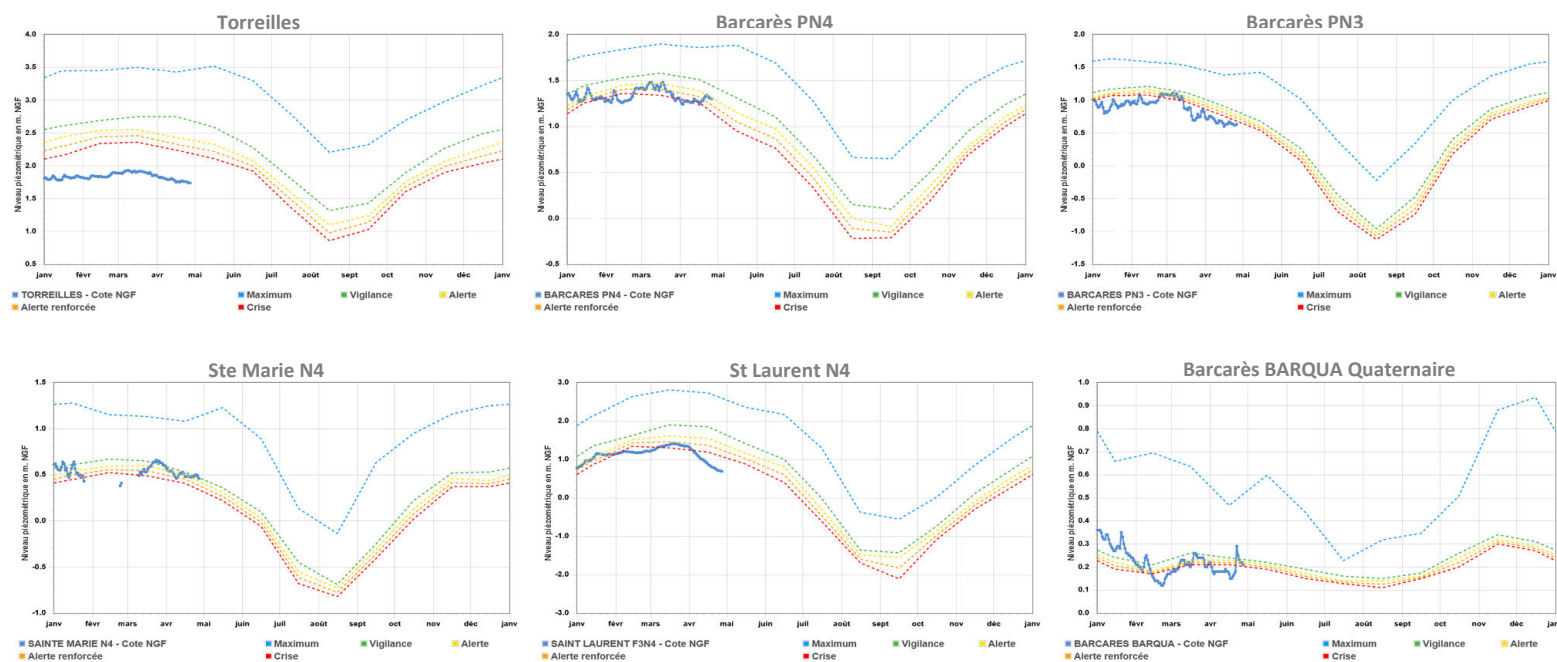
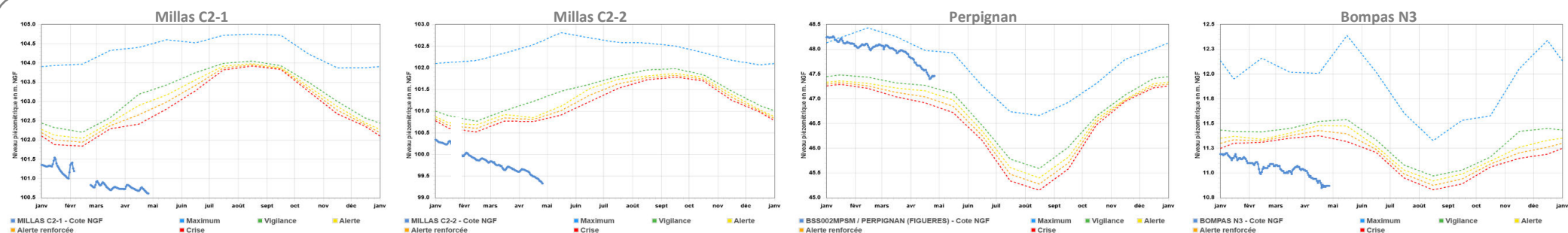
Etant donné le contexte actuel de dégradation de l'état de la ressource en eau souterraine, il est particulièrement important de mettre en place tous les moyens nécessaires permettant d'économiser l'eau et d'éviter les gaspillages.

Des mesures de restrictions d'usages de l'eau sont applicables sur l'ensemble du territoire par arrêté préfectoral (<https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-Pêche/Reglementation-de-l-Eau/Secheresse>).

N.B. : l'état de la situation des nappes peut être différent des arrêtés sécheresses éventuellement en cours, qui sont pris à des dates différentes du présent bulletin et qui prennent en compte l'état de l'ensemble des ressources eau du territoire (eaux souterraines, eaux superficielles, niveaux des barrages, etc.)

NIVEAU DES NAPPES PAR PIÉZOMÈTRE

Vallée de la Têt

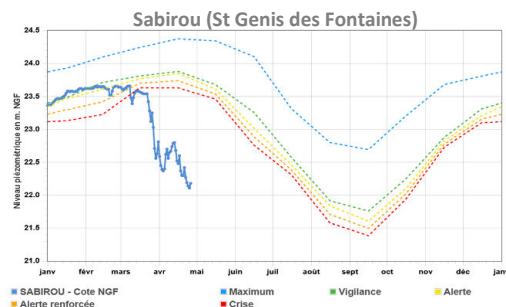
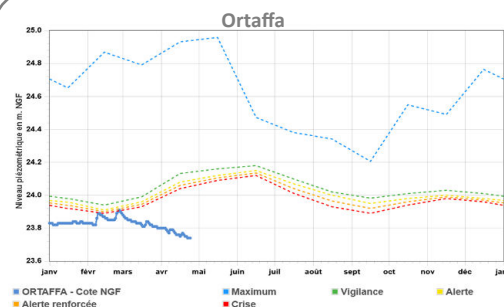


Bordure côtière nord

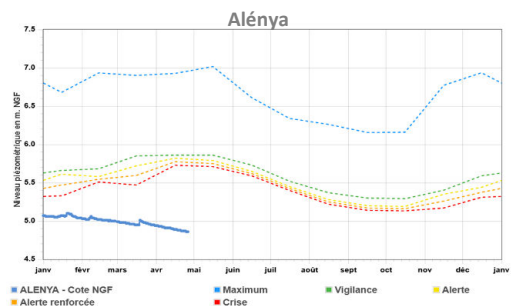
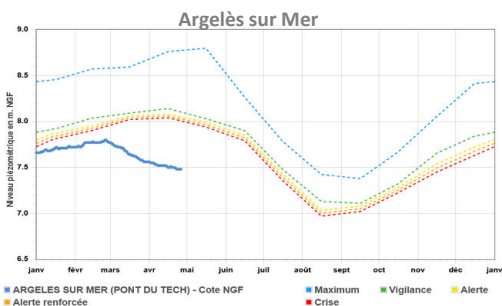
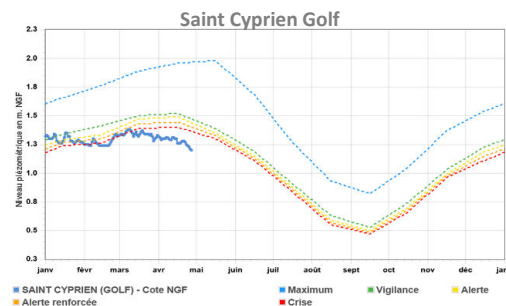
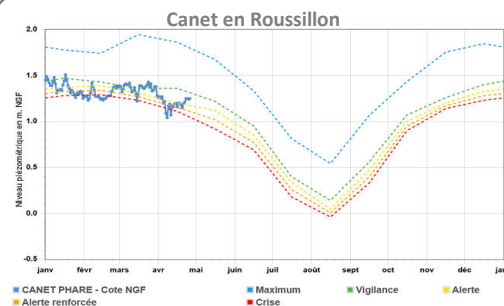
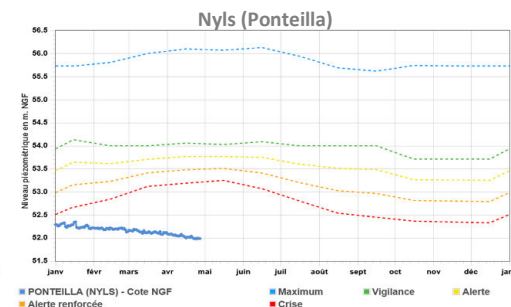
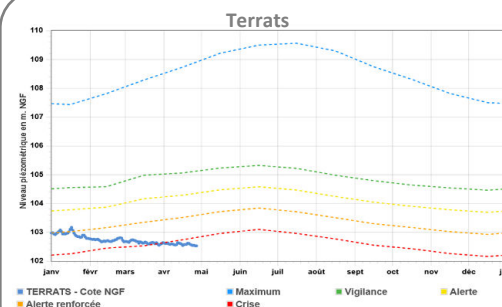


NIVEAU DES NAPPES PAR PIÉZOMÈTRE

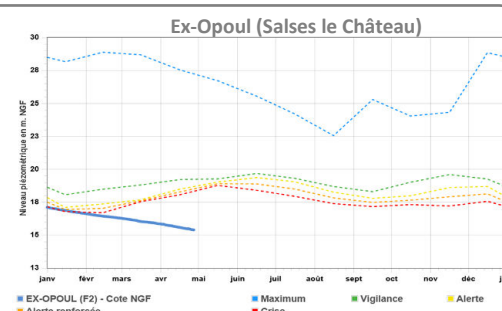
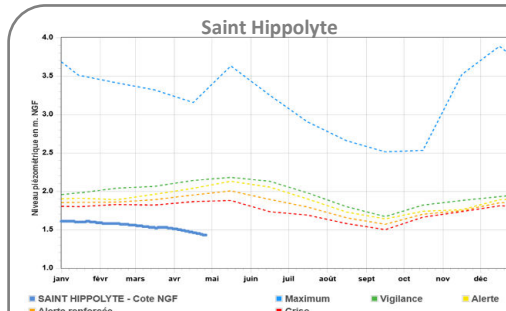
Vallée du Tech



Aspres-Réart



Bordure côtière sud



Agly-Salanque

Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes de la plaine du Roussillon

1 impasse de la Vigneronne • 66000 PERPIGNAN

Tél. 04 68 57 73 43 • E-mail : contact@nappes-roussillon.fr

Toutes les chroniques piézométriques disponibles
sur www.nappes-roussillon.fr

